



SNUipp FSU 33
Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC
 Section de la Gironde: 44 cours Aristide Briand
 33000 Bordeaux

SNUipp-FSU Bulletin d'adhésion 2014-2015

**Adhérons !
 Agissons
 ensemble !**

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Le SNUipp – FSU, syndicat majoritaire du premier degré nationalement et départementalement, ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents.
Donc renvoyez-nous le bulletin complété le plus tôt possible dans l'année scolaire même si vous différez votre paiement.
66% de cette cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2014 ou donnera droit à un crédit d'impôt. Par exemple une cotisation de 140€ revient à 47 €!

Syndiqué-e en 2013-14 Jamais syndiqué-e Ancien-ne syndiqué-e

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de naissance : _____ Date de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Adresse électronique : _____

Nom et adresse d'affectation : _____

Fonction : _____ étudiant à l' ESPE

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp-FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révoquable en m'adressant au SNUipp-FSU.

MODE DE PAIEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableaux ci-contre)

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire et joindre un RIB sauf si vous payez déjà par prélèvement et que votre compte est inchangé). Il y aura prélèvements jusqu'au mois de juillet.

Date: _____ Signature: _____

TACITE RECONDUCTION (votre adhésion sera reconduite automatiquement)

Je paye avec chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 33 avec mois d'encaissement au dos. (ne pas dépasser le mois de juillet)

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
 - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
 - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :
SNUIPPFSU 33 _____

Cotisations instits et PE

Ech.	Instit.	PE	H. classe
3		127 €	192 €
4		134 €	205 €
5		141 €	222 €
6	126 €	149 €	236 €
7	129 €	159 €	248 €
8	135 €	170 €	
9	142 €	181 €	
10	150 €	195 €	
11	165 €	210 €	

Situations particulières

Spécialisé, IMF, direction 5 cl et plus, direction spécialisée	Ajouter 10 €
CPAIEN	Ajouter 5 €
AE, AVS, EVS	25 €
Mi-temps	3/5 de la cotisation
Temps partiel, ...	% quotité travaillée
Dispo, congé parental	75 €
Stagiaires	80 €
Étudiants	35€

PEGC

Ech	1	2	3	4	5	6
H.C	143€	151€	160€	169€	191€	205€
C.E	191€	207€	217€	231€	244€	

Retraité-e-s

Pension mensuelle	Cotis	Pension mensuelle	Cotis
1200	77 €	1800	114 €
1300	83 €	1900	120 €
1400	89 €	2000	126 €
1500	95 €	2100	132 €
1600	101 €	2200	138 €
1700	108 €	2300	144 €

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) : _____

Votre Adresse (*) : _____

Code postal (*) : _____ Ville (*) : _____

Pays (*) : _____

Identifiant Créancier SEPA : FR 23 ZZZ 438424

Nom : **SNU IPP 33**

Adresse : **44 cours A. Briand** Code postal : **33000**

Ville : **BORDEAUX** Pays : **FRANCE**

Date (*) :

Signature (*) :

IBAN (*) :

BIC (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.